

1. Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 5 février 2020 -- Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 5 februari 2020.

L'ancienne synagogue sise rue du Pavillon 47 à 1030 Schaerbeek.

Le 4 juillet 2018, je questionnais M. Rudi Vervoort (PS), Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, au sujet du rachat et du réaménagement de l'ancienne synagogue séfarade Simon et Lina Haïm située au n° 47 de la rue du Pavillon à 1030 Schaerbeek. Dans ma question parlementaire, je mettais en avant le rachat de cette synagogue, les travaux qui y ont été accomplis et le fait que la façade de cette ancienne synagogue a été dénaturée après son rachat. Dans sa réponse, le Ministre-Président indiquait, entre autres, que : "(...) le Contrôleur communal a constaté des infractions et a dressé un procès-verbal le 5/4/2017 pour "la modification de l'aspect architectural de la façade à rue par l'installation de châssis en lieu et place des ornements d'origine ainsi que leur obturation par la pose d'un revêtement opaque" (...) la procédure d'amende administrative a été entamée.(...)".

Le Ministre-Président nous signalait aussi "qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite le 28 août 2017 ayant comme objet "dans un bâtiment affecté en équipement d'intérêt collectif (de type culturel), régulariser les modifications apportées à la façade avant".

Toujours en date du 4 juillet 2018, je questionnais le Bourgmestre de la commune de Schaerbeek, Bernard Clerfayt (DéFI), au sujet de ladite ancienne synagogue, ce dernier me confirmait par courrier recommandé le 27 juillet 2018 que des contrôles ont été effectués par le département Urbanisme et Environnement les 03/11/2016, 27/03/2017 et 14/04/2017 et qu'un Procès-verbal d'infraction urbanistique a été dressé le 30/03/2017. Il me confirmait aussi que : "La demande de permis d'urbanisme a pour objet le changement d'affectation de la synagogue en commerce (salle des fêtes/salle Polyvalente). La procédure de permis d'urbanisme n'a pas encore abouti et donc l'affectation urbanistique de l'immeuble est toujours de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public." (voir aussi : <https://ozkara.be/dossier-synagogue/>, pour plus de détails).

Il me revient que depuis aout 2018, le bâtiment a été utilisé et loué, à plusieurs reprises, comme salle de fêtes.

Pour rappel, cette ancienne synagogue est reprise à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

Depuis aout 2018 :

1. Quels ont été les suivis donnés suite aux différentes infractions relevées et PV dressés ? Y'a-t-il eu des plaintes des riverains ou des PV dressés suite à l'utilisation du bâtiment ?
2. Qu'en est-il des différents permis ? La demande de permis d'urbanisme a-t-elle aboutie ?
3. Des sanctions ont-elles été formulées? Des recours ont-ils été introduits ? Si oui, par qui, envers qui, quand et pour quoi ?
4. Des contrôles supplémentaires ont-ils été effectués ? Quelles ont été les constatations de ces contrôles ?
5. La façade du bâtiment a-t-elle été remise dans son état d'origine (avant son rachat) ?
6. Cette ancienne synagogue est-elle toujours reprise à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale ?
7. La Région a-t-elle contacté la commune de Schaerbeek ou inversement la commune de Schaerbeek a-t-elle contacté la Région afin de discuter d'un éventuel rachat de cette ancienne synagogue pour en faire un lieu dédié au vivre et construire ensemble ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse :

La présente fait suite à votre question écrite relative à l'ancienne synagogue sise rue du Pavillon 47.

Quels ont été les suivis donnés suite aux différentes infractions relevées et pv dressés ? Y'a-t-il eu des plaintes des riverains ou des pv dressés suite à l'utilisation du bâtiment ?

Depuis aout 2018, il n'y a rien de nouveau. Et pas de nouvelles plaintes. Le parquet a classé sans suite la plainte. Le pv a été transmis à la Région (fonctionnaire sanctionnateur) qui a suspendu sa décision dans l'attente du résultat de la demande de permis 2017/389 introduite entre temps. Le service a régulièrement pris contact avec le demandeur afin qu'il complète sa demande de permis. Début 2020, la demande de PU a été classée sans suite car incomplète et sans réponse. La procédure a donc été relancé à la Région qui devrait prononcer prochainement une décision.

Qu'en est-il des différents permis ? La demande de permis d'urbanisme a-t-elle aboutie ?

La demande de PU 2017/389 a été classée sans suite car incomplète depuis trop longtemps malgré les nombreuses relances du service (courrier de rappel du 12/11/2019 et des contacts téléphoniques et mails de l'architecte communal avec le demandeur).

Des sanctions ont-elles été formulées/des recours ont-ils été introduits ? Si oui, par qui, envers qui, quand et pourquoi ?

Pas à notre connaissance, les procédures liées au pv sont réactivées auprès de la Région (fonctionnaire sanctionnateur) suite au classement sans suite de la demande de PU 2017/389.

Des contrôles supplémentaires ont-ils été effectués ? Quelles ont été les constatations de ces contrôles ?

Non car un pv a déjà été dressé et adressé au fonctionnaire sanctionnateur de la région. De plus une demande de PU étant en cours il n'y avait pas de raison d'effectuer des contrôles supplémentaires. Le service est actuellement en attente de nouvelles de la Région (URBAN – fonctionnaire sanctionnateur) pour savoir si elle souhaite que nous dressions un pv subséquent ou autre.

La façade du bâtiment a-t-elle été remise dans son état d'origine (avant son rachat) ?

Pas à notre connaissance.

Cette ancienne synagogue est-elle toujours reprise à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale ?

Oui.

La Région a-t-elle contacté la commune de Schaerbeek ou inversement la commune de Schaerbeek a-t-elle contacté la Région afin de discuter d'un éventuel rachat de cette ancienne synagogue pour en faire un lieu dédié au vivre et construire ensemble ?

A ce jour il n'est pas question dans le cadre du contrat de quartier Stephenson de rachat de cette synagogue mise en vente. Nous en avons reparlé avec Renovas et attiré leur attention sur la vente de ce bien.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.